

Règlement du marché de Noël

- L'installation des stands se fera à partir de **7h jusqu'à 9h30**. Un plan avec votre emplacement vous sera envoyé par mail. Pensez à le prendre avec vous le jour J !

ATTENTION : un sens de circulation fléché sera mis en place avec une entrée et une sortie unique, pour vous proposer un accueil personnalisé et faciliter votre installation.

- Les véhicules à moteur : camion et fourgonnette sont strictement interdits sur le site. **La fermeture des rues ayant lieu à 9h30 aucun véhicule ne sera autorisé à entrer sur le site au-delà de cet horaire.**
- Le marché sera ouvert au public de **10h à 17h**. Le démontage et l'entrée des véhicules sur le site aura lieu **à partir de 17h**. Lors de votre départ, veillez à débarrasser votre emplacement de tout déchet potentiel. Des poubelles et moloks sont disponibles sur le site.
- Les participants doivent respecter les emplacements attribués par l'Office du Tourisme et apporter leur matériel pour être équipés en cas de pluie. Pour ceux qui souhaitent un **accès à l'électricité** une demande est à remplir ci-dessous. Cette demande ne vaut pas accord. Elles seront étudiées au cas par cas afin de satisfaire le plus grand nombre.
- Les organisateurs se chargent de faire la promotion de l'évènement auprès des médias.
- Pour participer, merci de retourner votre bulletin d'inscription **avant le 24 octobre 2025**. L'inscription sera validée uniquement après réception **du bulletin complété, du règlement de l'emplacement (par virement, chèque ou espèces) et d'une attestation de responsabilité civile, et ce dans la limite des places disponibles**. Les règlements par chèque ou espèces sont à envoyer ou à déposer directement à l'Office de Tourisme de La Plagne Vallée, au 1139 avenue de Tarentaise, 73210 Aime La Plagne.
 - Virement : mentionner « Marché de Noël » suivi de vos nom et prénom, ou du nom de votre société.
 - Chèque : à établir à l'ordre de « Office de Tourisme de La Plagne Vallée ».
 - Espèces : à régler directement sur place, à l'Office de Tourisme de La Plagne Vallée, aux horaires d'ouverture.
- En cas de non-participation, l'Office du Tourisme ne remboursera pas les frais d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner **avant le 24 octobre 2025** accompagné du règlement et d'une attestation de responsabilité civile.
Les emplacements seront attribués uniquement à réception du dossier complet.

Renseignements administratifs

NOM Prénom / SOCIETE :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Tél.....

Email.....

Produits proposés

.....
.....

Besoins électriques

Machines utilisées et puissance de chacune (en Watts) :

.....
.....

Date :

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Signature

ATTENTION les emplacements ne doivent **pas faire moins de 2 mètres et pas plus de 8 mètres**.
Nombre de mètres linéaires souhaités (**votre barnum compris**) :
10€ le mètre linéaire **Soit un total de :**